

Le Dispositif de soins partagés 94

L'équipe médicale du SUMPPS,
ou les médecins généralistes du réseau,
peuvent également faire appel au Dispositif de soins
partagés (DSP 94) mis en place par le pôle de psychia-
trie des Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor.
Dans ce cadre, une équipe pluridisciplinaire
(psychiatres, psychologues, infirmiers...) propose
une consultation spécialisée d'appui aux médecins
généralistes et des réponses individualisées dans des
délais courts et dans un contexte non stigmatisant.

+ d'infos :

Service universitaire
de médecine préventive et de
promotion de la santé (SUMPPS)
☎ 01.45.17.15.15
de 8h30 à 17h



www.u-pec.fr/etudiant/sante-resus

En partenariat avec :



Collège des Généralistes
Enseignants de Créteil



UPEC
Connaissance - Action

UNIVERSITÉ
PARIS-EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE



le Réseau
universitaire
de santé
de l'UPEC

Soins primaires en santé mentale et addictions



Design : UPEC - Direction de la communication

UPEC
Connaissance - Action

UNIVERSITÉ
PARIS-EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE

Soins primaires en santé mentale et addictions

RÉSUS, le réseau universitaire de santé de l'UPEC, vous accompagne également dans vos besoins de soins primaires en santé mentale et de prise en charge des addictions.

1

Contactez le SUMPPS

En fonction de votre domicile ou de votre lieu d'études, le SUMPPS (Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé) de l'UPEC vous orientera vers des médecins généralistes engagés dans ce réseau.

☎ 01.45.17.15.15

Horaires d'ouverture du SUMPPS

Campus Centre de Créteil

Maison de la santé
du lundi au vendredi
> 8h30-17h

Campus de Vitry

vendredi > 8h30-16h

Campus de Sénart

du lundi au jeudi
> 8h30-16h30 (sauf
le mercredi jusqu'à 15h)

Campus de Fontainebleau

vendredi
> 9h30-15h30

École Nationale Vétérinaire d'Alfort

lundi et mardi
> 14h-17h
jeudi
> 9h30-12h

2

Présentez-vous auprès du médecin généraliste de votre choix

muni(e) de votre carte d'étudiant de l'UPEC et de votre carte vitale à jour.

Les médecins généralistes sont qualifiés pour pratiquer des soins primaires en santé mentale et pour prendre en charge les addictions (tabac, alcool, drogues...). Vous bénéficierez ainsi d'une consultation au tarif conventionné de secteur 1 (23€) pour laquelle vous n'avancerez que 6,90€.

3

Une orientation personnalisée vers un spécialiste

En cas de nécessité, dans le cadre du "parcours de soins" personnalisé, le médecin généraliste peut vous orienter vers un spécialiste (addictologue, psychothérapeute, psychiatre, Centre Médico-Psychologique...).